Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 073-217303288-20260910-D2026_056-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE
VIVIERS DU LAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Pouvoirs	4
Votants	18
Pour	18
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
4 septembre 2026

Date d'affichage :
4 septembre 2026

Le jeudi 10 septembre 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de Viviers du lac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Myriam MONANGE.

Étaient présents : M. **BEAUCOURT** Emmanuel, M. **BROUIN** Jean-Philippe, M. **CARON** Bernard, M. **CHALENÇON** Thierry, Mme **CORBET-CARON** Dominique, Mme **DAHMANI** Véronique, Mme **FRANÇOIS** Nathalie, M. **FUMET** Jean-François, Mme **GINET** Jane, M. **GRENARD** Michel, Mme **MERMILLOD** Catherine, Mme **MONANGE** Myriam, **Mme MONNIER** Sophie, Mme **MORANT** Eloïse.

Pouvoir(s) : Mme **TRIKI** donne pouvoir à Mme FRANÇOIS
M. **ANDUGAR** donne pouvoir à M. BEAUCOURT
Mme **ANDUGAR** donne pouvoir à Mme MERMILLOD
M. **CHEVALLIER** donne pouvoir à Mme GINET

Absent(s) : M. **MEKEDDEM**,

Secrétaire de séance : Madame Véronique DAHMANI

Délibération D2026_056
Conseil départemental de la Savoie : convention d'adhésion au dispositif OKAY SAVOIE

Afin d'encourager les collégiens savoyards à pratiquer plus d'activités sportives et culturelles, et compte tenu du succès de la carte « Clés collège », le département a souhaité faire évoluer le dispositif avec la création de la carte « OKAY SAVOIE ».

Cette nouvelle carte permettra à chaque collégien savoyard, qui en fait la demande, de pouvoir bénéficier de l'équivalent d'une subvention de 80 €, pour pratiquer des activités sportives, artistiques et culturelles.

L'intervention du département de la Savoie prend la forme d'un porte-monnaie numérique, rattaché à une carte individuelle que chaque collégien, qui en fait la demande, reçoit pour la durée de sa scolarité et dès lors que son inscription au dispositif « OKAY SAVOIE » soit validée par le département.

Le partenaire doit, pour sa part, créer un espace personnel sur le site okay.savoie.fr afin de devenir le relais du dispositif. Il bénéficie d'une application et d'un espace web qui permettent d'effectuer les transactions et d'obtenir le remboursement du département de la Savoie.

Madame la maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place une convention avec le département de la Savoie, laquelle a pour objet de préciser les modalités du dispositif « OKAY SAVOIE » et les engagements et modalités d'adhésion du partenaire.

Madame la maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre le département de la Savoie et la commune de Viviers du lac,

- **AUTORISE** Madame la maire à signer ladite convention.

La secrétaire de séance,

Mme DAHMANI

La Maire,

MAIRIE DE VIVIERS-DU-LAC 73420 SAVOIE

Myriam MONANGE